



République du Niger / Région de Tillabéri

Chambre Régionale d'Agriculture de Tillabéri

Etablissement public à caractère professionnel créé par la Loi 2000 15 du 21
Août 2000

BP : 173 Tillabéri / NIGER ; Tél. : 21 71 55 69 / 90 55 44 33 / 96 48 87 02 ;

Email : cratillabri@yahoo.fr

Tillabéry, le 11 mars 2016

**Contrat d'équipe de la plateforme d'innovation Pisciculture de la région
de Tillabéri, Niger.**

1. Contexte

La production de poisson au Niger est estimée entre 40.000 et 50.000 tonnes par an, en fonction des documents, dont la majorité provient du Lac Tchad avec une commercialisation essentiellement sous forme fumée en direction du Nigeria.

En 2006, le document de « Stratégie de développement de la filière halieutique » - Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification – estime la consommation nationale de poisson de l'ordre de 2.1 kg par habitant et par an dans les gros centres urbains, ce qui donnait une demande annuelle de 23.000 tonnes contre une production inférieure à 9.000 tonnes constituée par les captures du fleuve, des mares et des retenues d'eau. La production du lac Tchad, du fait de son éloignement des centres de

consommation, est essentiellement exportée au Nigeria. L'offre de poisson, fortement déficitaire, entraînait une importation de poisson (frais d'eau douce, congelé de mer) en provenance du Mali, du Nigeria, du Sénégal, du Bénin et de la Côte d'Ivoire dont les quantités annuelles ont varié de 350 à 700 tonnes de 1999 à 2005.

Depuis cette date, les captures de pêche sur le fleuve Niger enregistrent une baisse importante (selon les professionnels) alors que la demande ne cesse d'augmenter, notamment dans les centres urbains. Les communautés de pêcheurs le long du fleuve Niger enregistrent donc une diminution régulière de leur activité et des captures de poissons. Ceci est dû à l'ensablement du fleuve, au développement des périmètres irrigués, qui suppriment les zones traditionnelles de nourrissage des alevins, et à une surexploitation de la ressource.

Parallèlement, de nouvelles sources d'importations sont apparues, le tilapia de Chine (pourtant un poisson originaire d'Afrique) et le achorion ou panga du Vietnam, en augmentation très forte sur le marché nigérien.

Les premières expériences de pisciculture du Niger remontent à la fin des années 70. Ces dernières années des acteurs non agricoles (fonctionnaires, commerçants...) investissent dans la pisciculture.

La Fédération Nationale des Groupements des pêcheurs du Niger (FNGPN) et le RECA se sont associés pour étudier les possibilités d'intéresser les populations riveraines du fleuve, et en priorité les pêcheurs, au développement des activités piscicoles. Mais pour cela il est indispensable d'avoir des informations précises sur les différents systèmes d'élevage et leurs résultats.

En dehors du fleuve il existe des mares et des retenues dont un grand nombre font l'objet d'opérations d'empoisonnement.

Le nombre d'élevages piscicoles visités : 2 stations de recherche, 2 unités de production spécialisées dans la production d'alevins (ONG ADA), 3 fermes

piscicoles conduites par des organisations de pêcheurs, 16 fermes piscicoles dont 2 dans la région de Gaya, les autres dans les régions de Tillabéri et Niamey, et 3 villages pratiquant une pisciculture extensive dans des mares.

Dans la grande majorité des cas, les fermes piscicoles actuelles sont situées le long du fleuve Niger entre Kollo et Tillabéri.

2. Vision de la plateforme

Augmenter les capacités en production halieutique dans la région du fleuve avec un village un étang en vue de limiter l'importation des poissons à l'horizon 2035.

.

3. Objectifs de la plateforme

- **Objectif global de la PI**

L'objectif global de la PI est de contribuer à renforcer les capacités de résilience alimentaires et nutritionnelles des populations nigériennes face à l'insécurité alimentaire.

- **Objectifs spécifiques de la PI**

Spécifiquement il s'agit pour la PI :

- Renforcer les capacités techniques de production des pisciculteurs (intensifs et extensif) de la région.
- Augmenter les capacités de transformation et de conservation des poissons pour la commercialisation.
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs de la PI.

4. Composition de la plateforme

La plateforme d'innovation Pisciculture de la région de Tillabéri est constituée par les pisciculteurs, les mareyeuse, les transformatrices, , les services techniques compétents de l'Etat, la recherche et les autorités administratives. (Voir en annexe la liste des membres).

5. Procédures de travail.

Notre procédure de travail consiste à identifier les besoins, les activités à mener, de définir les rôles et les responsabilités des acteurs de la plateforme, de rechercher les ressources.

Les outils sur lesquelles repose notre plateforme sont :

Les réunions statutaires, les rencontres d'information et de sensibilisations, les ateliers de programmation et de restitution, les sessions de formations, les sorties terrain, la recherche-développement suivant les principes IAR4D (Recherche Agricole Intégrée pour le Développement), les activités de plaidoyer et lobbying, les journées promotionnelles, les émissions radio.

6. Organisation de la plateforme

La PI est composée de :

- un comité de gestion de la PI composé de : Un Président, un vice président, un secrétaire général, une Trésorière, un Secrétaire chargé à la formation, et deux Facilitateurs)
- les membres

7. Responsabilités

- Le Président du comité de gestion convoque et préside les réunions de la plateforme ; il veille à l'application des décisions prises par la plateforme.

- Le Facilitateur assure le rôle de facilitation et la coordination des activités de la plateforme. A ce titre, il prépare et organise les réunions de la plateforme et du comité de suivi. Il rédige les procès-verbaux des réunions.
- La Trésorière assure la gestion des fonds de la PI
- Le Secrétaire chargé à la formation est chargé d'identifier les besoins et organise les formations
- Le Secrétaire chargé à l'information est chargé de partager les informations entre les membres de la PI et leurs partenaires.

Composition du Comité de Gestion de la Plateforme d'Innovation des acteurs de la pisciculture de la région de Tillabéri.

N°	Poste	Nom & Prénom	Fonction/Structure	Contact
1.	Président	Idrissa Ali	pisciculteur, ONG ADA	96 47 86 51
2.	Secrétaire Général	Hamadou Oumarou	Pisciculteur, Union Dabari	96 56 29 93
3.	Secrétaire aux Finances et à la Trésorerie	Sani Abdou	pisciculteur, Union Margou	96 56 31 63
4.	Secrétaire à la Formation, à la Sensibilisation et à la Promotion des nouvelles Technologies et Innovations	Dr Malam Massou Aboubacar	Chercheur, INRAN	96 47 21 66
5.	Secrétaire à la Communication	Mme Seyni Ramatou Abdou	SP/FNGPN	96 58 64 11



(Photo des membres du comité de gestion)

Composition du Comité de Contrôle de la Plateforme d’Innovation des acteurs de la pisciculture de la région de Tillabéri

N°	Nom & Prénom	Fonction/Structure	Contact
1.	Dr Soumaila Abdourahamane	Président CRA Tillabéri	96 49 03 40
2.	Elhadji Seyni Yacouba	Président FNGPN	96 55 40 09



(Photos des membres du comité de contrôle)

8. Règles opérationnelles de conduite des réunions

Les Prise de décision

- Les décisions sont prises par consensus et engagent l'ensemble des membres de la PI
- Le comité de gestion se réunit une fois par mois et l'AG deux fois par an
- Lorsque les 50% des membres concernés sont présents, les réunions peuvent se tenir et des décisions sont prises. Au cas contraire la rencontre est reportée pour une date ultérieure.
- Les travaux des réunions sont facilités par les facilitateurs de la PI.

Les règles de comportement des membres.

- Il doit avoir entre les membres de la PI un esprit de solidarité et le respect mutuel
- Les membres doivent être engagés dans la conduite des activités
- Les interventions des membres lors des réunions doivent être ordonnées.
- Les conflits ou incompréhensions entre membres doivent être résolus à l'amiable à travers le dialogue avec les parties impliquées.

- L'absence à deux réunions consécutives sans raisons majeures doit être suivie d'une explication verbale de la part du membre concerné.
- Les données et documents tels que les procès-verbaux et les rapports d'étapes techniques et financiers doivent être à jour et gérés par le Secrétaire général et la Trésorière de la PI.

Le mandat du comité de gestion de la PI

- Le mandat des membres du comité de gestion de la PI est de 1an renouvelable une seule fois.
- Les membres du comité peuvent être désignés par consensus ou par vote des membres selon les principes de la démocratie.

9 ressources financière de la PI

-Les moyens financiers de la PI sont constitués par les cotisations des membres, les dons, les legs.

- Les appuis des PTF à travers les financements des projets de la PI.